

DEPARTEMENT DU LOIRET

.....
Arrondissement d'ORLÉANS

.....
Canton de MEUNG sur LOIRE

.....
**COMMUNE
DE
CERCOTTES**
45520

ARRETE n°3/2026

AUTORISANT DES TRAVAUX
Route de Gidy
TERRASSEMENT POUR POSE DE FOURREAU ET CHAMBRE
TELECOM

Le Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route et notamment l'article R 411 – 8,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I – 8^{ème} partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié par l'arrêté du 4 janvier 1995,

VU la demande de permission de travaux en date du 2 février 2026 formulée par M. Cyril DUPONT, représentant la société OPTIC TP CHEZ SOGEDATA à Dardilly (69134), agissant dans le cadre de travaux de terrassement pour la pose de fourreau et d'une chambre télécom, pour le compte de la société ZAYO Infrastructure France SA sise 19-21 rue de la Poissonnière à Paris (2^{ème}),

ARRÊTE

Article 1 : Dans le cadre d'un changement d'opérateurs réseaux, le pétitionnaire est autorisé à effectuer des travaux de terrassement pour poser un fourreau et une chambre télécom.

Ces travaux consistent à creuser, sous l'accotement, une tranchée longitudinale d'une longueur de 50 mètres.

Article 2 : La présente permission de voirie est valable du 16 février au 16 mars 2026 et pendant toute la durée des travaux.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place et entretenue par le pétitionnaire.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée:

- Au Commandant de la Gendarmerie d'ARTENAY/ PATAY
 - A la société OPTIC TP CHEZ SOGEDATA TSA 70011 - 69134 DARDILLY CEDEX
 - A la société ZAYO Infrastructure France SA 19-21 rue de la Poissonnière 75002 Paris
- qui, pour chacun, sera chargé de son application.

Fait à Cercottes, le 3 février 2026

Le Maire,

Martial SAVOURE-LEJEUNE

